

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2024

DELIBERATION N°2024/199

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Date de convocation : 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **14**

Absent(s) : **12**

- dont suppléé(s) : **0**
- dont représenté(s) : **6**

Résultat du vote :

Votants : **20**

- dont « pour » : **20**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **BARDIN** Régine, **JACQUES** Elisabeth, **OCCELLI** Chloé, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel (*quitte la séance après le vote de la question n°20 et donne pouvoir à Chloé OCCELLI*), **OLIVERO** Albert (*quitte la séance après le vote de la question n°15*), **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne, **BLATTMANN** Sabine (*pouvoir à ORTUNO Miguel*), **DONNEAUD** Chantal (*pouvoir à FORTOUL Jacques*), **GARCIER** Clarisse et **GARCIER-RICHAUD** Hélène (*pouvoir à JACQUES Elisabeth*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*) et **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à GASTON Arnaud*).

ABSENTS :

Mme **MATTERA** Wendy.

M. **ISOARD** Bernard.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **BARDIN** Régine

**OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES
AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES DE
HAUTE PROVENCE.**

Exposé des motifs :

Depuis 2019, la communauté de communes conventionne avec la caisse d'allocations familiales des Alpes de Haute Provence dans le cadre de la convention territoriale globale ; celle-ci est arrivée à son terme au 31 décembre 2023. Une nouvelle convention est proposée pour la période 2024 à 2028 à la Communauté des communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ainsi qu'à l'ensemble des communes du territoire.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics en difficulté, l'action sociale et familiale de la CAF s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, le handicap, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, l'habitat, la mobilité et l'animation de la vie sociale pour lesquels la CAF apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

Véritables outils d'une politique de territoire, la convention et les fiches actions annexées permettent aux élus du territoire de définir collégialement les actions à mener prioritairement sur les thématiques précédemment citées.

Pour permettre la mise en œuvre de la convention, la CAF participe au coût de fonctionnement d'un poste de chargé de coopération territoriale.

Entendu l'exposé,

Le conseil communautaire,

CONSIDERANT la proposition de la CAF de concrétiser un partenariat avec la CCVUSP et l'ensemble des communes par la signature d'une Convention Territoriale Globale de services aux familles (CTG) ;

CONSIDERANT que pendant cette période, la CTG vient en complément des divers engagements actuels de la CAF sur le territoire de la CCVUSP et notamment en matière de financement des structures d'accueil petite enfance, enfance, jeunesse ;

CONSIDERANT l'intérêt communautaire de l'ensemble des champs d'intervention de la CAF au titre de la CTG ;

VU le projet de convention établi par la CAF qui lui est soumis ;

VU l'avis favorable de la commission Jeunesse et Services au public réunie le 10 décembre 2024 ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes de la Convention Territoriale Globale de services aux familles à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à la signature de ladite convention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente, Mme Elisabeth JACQUES.

Signature :